

Demandes de subventions complémentaires d'équipement des collèges publics

Annexe

Certifié transmis à la Préfecture le 12 sept 2016

Commission permanente du 9 sept 2016 - Rapport n° 113

Collège	Commune	Objet de la demande	Montant	Observation	Proposition
PYTHEAS	MARSEILLE	Acquisition de 15 microscopes et loupes binoculaires.	3 270,00 €	Prise en charge à hauteur de 75% compte tenu des réserves de l'établissement qui s'élèvent à 62 148,83 € au compte financier 2015.	2 452,00 €
VALLON DES PINS	MARSEILLE	Acquisition d'une autolaveuse.	3 118,36 €	Prise en charge à hauteur de 75% compte tenu des réserves de l'établissement qui s'élèvent à 69 676,52 € au compte financier 2015.	2 338,00 €
FRANCOIS VILLON	MARSEILLE	Acquisition d'un photocopieur.	4 536,00 €	Prise en charge dans le cadre du programme d'équipement en photocopieurs initié par le Conseil Départemental plafonné à 17 000 €.	4 536,00 €
SAINT-EUTROPE	AIX EN PROVENCE	Acquisition de 14 mini-laboratoires d'optique.	1 090,13 €	Prise en charge à hauteur de de 75% compte tenu des réserves de l'établissement qui s'élèvent à 67 604,55 € au compte financier 2015.	817,00 €
SAINT-EUTROPE	AIX EN PROVENCE	Acquisition d'un photocopieur.	7 651,98 €	Prise en charge dans le cadre du programme d'équipement en photocopieurs initié par le Conseil Départemental plafonné à 17 000 €.	7 651,00 €
VIREBELLE	LA CIOTAT	Acquisition d'un audiomètre pour l'infirmerie.	400,00 €	Montant forfaitaire correspondant à l'équipement préconisé par la conseillère technique du Service Santé de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.	400,00 €
JEAN ZAY	ROUSSET	Acquisition de 3 photocopieurs.	9 733,20 €	Prise en charge dans le cadre du programme d'équipement en photocopieurs initié par le Conseil Départemental plafonné à 17 000 €.	9 733,00 €
ROQUEPERTUSE	VELAUX	Acquisition de 2 photocopieurs.	8 288,28 €	Prise en charge dans le cadre du programme d'équipement en photocopieurs initié par le Conseil Départemental plafonné à 17 000 €.	8 288,00 €
TOTAL					36 215 €